



LES AIDES DE SUPPLÉANCE À L'AUDITION EN MILIEU DE TRAVAIL

Comment obtenir l'appui de votre employeur

par Johanne Labine et Jeanne Choquette
février 2017

Révisé en mars 2020

À noter que ce document, bien qu'il puisse être imprimé, a été conçu pour être consulté en ligne, étant donné qu'il contient un grand nombre de liens vers des sites internet externes.

Audition Québec
mieux se comprendre

Vous travaillez, êtes une personne malentendante et utilisez des aides techniques? Voici des informations qui pourraient vous aider à obtenir l'appui de votre employeur pour avoir les outils qui favorisent votre intégration au travail et qui ne seraient pas remboursés par la Régie de l'assurance-maladie du Québec.

Tout au long de ce document, nous utiliserons le terme « aides techniques » ou encore l'acronyme ASA qui signifie « aide de suppléance à l'audition ». On peut aussi utiliser le terme « aide de connectivité » pour la majorité des aides techniques décrites dans le guide, car elles ont comme fonction de connecter diverses sources audio (téléphone, parole d'un locuteur) aux prothèses auditives portées.

1. [Qu'est-ce que l'obligation d'adaptation?](#)
2. [Qui est visé par l'obligation d'adaptation?](#)
3. [Comment l'obligation d'adaptation peut aider une personne à obtenir des aides techniques à l'audition?](#)
4. [Quelles sont les obligations de l'employeur face aux aides techniques?](#)
5. [Quelles sont les obligations de la travailleuse ou du travailleur?](#)
6. [Comment peuvent aider les syndicats?](#)
7. [Qui d'autre peut aider financièrement?](#)
8. [Se préparer à demander une aide technique](#)
 - 8.1 [Démarches à entreprendre](#)
9. [Exemples d'aides de suppléance à l'audition pour les personnes sourdes et malentendantes dans leur milieu de travail](#)
 - 9.1. [Description des aides et prix approximatifs](#)
 - 9.1.a. [Appareil de communication en mode mains libres \(streamer\)](#)
 - 9.1.b. [Si votre téléphone n'a pas le mode Bluetooth](#)
 - 9.1.c. [Les microphones sans fil \(anciennement les systèmes MF\)](#)
 - 9.1.d. [Les récepteurs](#)
 - 9.1.e. [Autres outils](#)
 - 9.2. [Où obtenir ces ASA?](#)
 - 9.3. [Applications pour téléphones cellulaires et ordinateurs](#)

[Remerciements](#)

1. Qu'est-ce que l'obligation d'adaptation?

Tout d'abord, vous devriez vous familiariser avec la notion de **l'obligation d'adaptation**. Ce principe (qui est intégré à la *Loi canadienne sur les droits de la personne* et à la *Charte des droits et libertés de la personne*) a été confirmé par la Cour suprême du Canada. Le [Guide pour l'intégration des personnes handicapées](#) de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec mentionne aussi ce principe, qu'il nomme **l'obligation d'accommodement raisonnable**. En bref, les employeurs doivent faire tous les efforts possibles, jusqu'à concurrence d'une contrainte excessive, pour éliminer la discrimination contre les personnes ayant un handicap et mettre en place des mesures pour favoriser leur intégration. C'est le droit à

l'obligation d'adaptation qui vous permet de revendiquer l'achat d'aides techniques pour accomplir votre travail.

Il est aussi important de comprendre la notion de contrainte excessive. Une contrainte peut être considérée excessive dans les cas où l'accommodement crée :

- une dépense difficile à absorber pour une entreprise;
- une entrave induite au bon fonctionnement d'une organisation;
- une atteinte importante à la sécurité ou aux droits d'autrui.

Afin de pouvoir invoquer une contrainte excessive, votre employeur doit démontrer que l'achat de l'aide technique est trop coûteux. « Il n'existe pas de formule normalisée ni de définition juridique précise pour déterminer ce qu'est une contrainte excessive. [...] Il ne suffit pas d'invoquer la contrainte excessive à partir d'une supposition ou d'une opinion ni à partir d'une simple déclaration qu'il y aura un coût à assumer. Pour démontrer la contrainte excessive, l'employeur doit prouver quel genre de contrainte il subirait et à quel point elle serait excessive. Il devrait aussi pouvoir démontrer qu'il a envisagé ou essayé toutes les avenues raisonnablement possibles pour répondre aux besoins de l'employé. Pour prouver une allégation de contrainte excessive en raison des coûts, il faut en général que les répercussions financières des mesures d'adaptation soient tellement considérables qu'elles auraient pour effet de changer la nature même du fonctionnement de l'organisation ou de compromettre gravement la viabilité financière de l'organisation. »

Source : [Commission canadienne des droits de la personne, Élaboration d'une politique sur les mesures d'adaptation au travail](#)

Pour en apprendre plus sur l'obligation d'adaptation, visitez les sites suivants :

- *Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (Québec) :*
[Responsabilités de l'employeur](#)
- *Commission canadienne des droits de la personne :*
 - [Obligations de l'employeur](#)
 - [Qu'est-ce que l'obligation d'adaptation?](#)
 - [Mesures d'adaptation en milieu de travail](#)

2. Qui est visé par l'obligation d'adaptation?

La grande majorité des employeurs au Québec sont assujettis aux lois québécoises. Plusieurs employeurs au Québec sont sous juridiction fédérale

(banques, communications et transports). Tous les salariés peuvent demander des mesures d'adaptation qui permettent d'éliminer les obstacles à leur emploi.

3. Comment l'obligation d'adaptation peut aider une personne à obtenir des aides techniques à l'audition?

Les personnes malentendantes qui sont appareillées et dont le travail exige la communication avec d'autres ont souvent besoin de stratégies supplémentaires pour compléter l'apport des prothèses auditives ou des

implants cochléaires. À l'occasion, ce besoin peut nécessiter des aides de suppléance à l'audition (ASA), qui ne seront pas payées par la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ). De plus, certaines aides de suppléance nécessitent une prothèse auditive plus performante que celles payées par la Régie.

L'achat de ces prothèses ou aides est un exemple d'une mesure d'adaptation. Il est possible que votre employeur puisse bénéficier de crédits d'impôt pour les dépenses liées aux mesures d'adaptation, ce qui serait très utile à votre cause! Consultez les sites de [Revenu Canada](#) et de [Revenu Québec](#) (voir sections 6.9.1 et 7.1) sur les dépenses d'entreprises pour en apprendre plus.

4. Quelles sont les obligations de l'employeur face aux aides techniques?

Peu importe la cause de votre surdit , votre employeur a int r t   ce que vous disposiez des outils qui vous permettent de bien accomplir votre travail. L'obligation d'adaptation se veut un

moyen pour favoriser la pleine int gration des groupes prot g s par les lois sur les droits de la personne (dont les personnes ayant un handicap). L'adaptation peut donner lieu   des modifications de proc dures,   des modifications aux t ches,   des modifications aux aires de travail ou   l'installation d'outils d'accessibilit . Les besoins d'adaptation pour les personnes malentendantes varient d'un type d'emploi   un autre et d'une personne   l'autre. Pour certaines personnes malentendantes, les mesures d'adaptation les plus appropri es et les plus utiles seront les aides techniques. Si une  valuation de votre demande d montre la validit  de l'aide technique, votre employeur a l'obligation de fournir l'aide technique demand e sauf si le co t repr sente une contrainte excessive.

5. Quelles sont les obligations de la travailleuse ou du travailleur?

Afin de pouvoir invoquer un besoin d'adaptation, vous devez :

-  tre une personne ayant un handicap (malentendante ou sourde)
- Communiquer vos limites fonctionnelles (particuli rement celles qui touchent l' coute, la communication et la s curit )
- Signaler votre besoin d'adaptation   votre employeur
- Collaborer avec l'employeur lors de l' valuation des exigences li es   l'emploi (particuli rement celles qui touchent l' coute, la communication et la s curit )
- Proposer des solutions possibles. Par exemple, des modifications aux t ches ou l'obtention d'aides techniques

Attention : L'obligation d'adaptation ne conf re pas l'obligation pour l'employeur de fournir l'aide technique id ale souhait e par une personne malentendante. L'employeur a l'obligation de fournir une adaptation raisonnable.

6. Comment les syndicats peuvent-ils aider?

Si votre emploi est syndiqué, vous pourriez également communiquer avec votre syndicat afin d'obtenir des conseils. Votre syndicat pourra vous expliquer les droits conférés par votre convention collective, vous orienter et vous accompagner lors de votre demande d'adaptation.

7. Qui d'autre peut aider financièrement?

Il n'y a pas que votre employeur qui pourrait aider à défrayer l'achat d'un système d'aide de suppléance à l'audition.

Au Québec, il existe dans la plupart des régions des organismes indépendants financés par Emploi Québec, dont la mission est d'aider les personnes handicapées à se trouver un emploi (ou à le conserver). Ils ont également pour mission d'aider les employeurs à embaucher ces travailleurs. Ils ont accès à différents types d'aide financière et de subventions. Ils pourront certainement vous diriger vers les bonnes ressources.

Par exemple, si vous allez bientôt débiter un nouvel emploi et que le poste de travail n'est pas encore adapté, votre employeur peut recourir à un [Contrat d'intégration au travail](#), offert par Emploi Québec. L'aide financière du Contrat d'intégration au travail peut aider avec la couverture de dépenses supplémentaires engagées pour adapter le poste de travail.

Vous trouverez ici la [liste des organismes spécialisés pour l'emploi des personnes handicapées](#), qui offrent de l'aide pour les personnes sourdes et malentendantes.

8. Se préparer à demander une aide technique

La plupart des employeurs disposent d'un service ou d'une personne responsable des ressources humaines. Pour certains employeurs, les processus en ressources humaines sont formels et pour d'autres employeurs ayant très peu de salariés, le service est très informel. Vous êtes mieux placés pour décider comment formuler votre demande auprès de votre employeur. Certains employeurs ont des formulaires que vous pourrez utiliser pour signaler une demande d'adaptation. Vous pourrez également décider d'aborder votre employeur informellement avant de lui fournir les détails de votre demande.

Vérifiez si votre employeur a une politique sur l'adaptation ou sur les droits de la personne. Informez-vous de la démarche qui est prévue dans votre milieu de travail pour des demandes d'adaptation. À noter que ces demandes sont souvent traitées par la personne responsable des ressources humaines. L'absence d'une politique de votre employeur ne vous empêche pas de procéder avec votre demande. Cependant, vous aurez probablement à fournir une explication plus détaillée sur l'obligation d'adaptation à votre employeur pour appuyer votre demande. Consultez les liens présentés au [paragraphe 1](#).

8.1 Démarches à entreprendre

- a.** La première démarche est de bien comprendre la nature de votre surdité et vos limites fonctionnelles pour le travail que vous effectuez. À partir de votre description de tâches, faites une bonne identification de vos limitations fonctionnelles en regard du poste occupé, des tâches qu'il comporte et de l'environnement physique.
- b.** Communiquez avec le programme de réadaptation en déficience auditive de votre Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) ([vous trouverez ici la liste par région](#)). On vous assignera un ou une audiologiste qui prendra le temps de faire le tour de votre environnement de travail avec vous pour évaluer ce dont vous avez besoin en fonction du type d'appareil auditif que vous avez. L'audiologiste vous procurera les documents justificatifs nécessaires, que vous pourrez ensuite présenter à votre employeur. Son rapport cernerá vos limites fonctionnelles en plus de proposer des moyens et des outils à privilégier pour vous permettre d'accomplir vos tâches.
- Votre employeur voudra connaître la fonction de l'aide technique, une explication de son utilité pour le poste que vous détenez et le prix de l'achat.
- c.** Une fois que vous aurez présenté votre demande, l'employeur doit l'évaluer. Il pourrait demander une évaluation de vos limites fonctionnelles, demander des explications médicales sur votre surdité (habituellement auprès d'un médecin ORL) et sur les aides techniques proposées. L'employeur examinera votre demande en se penchant sur trois points :

- les tâches à exécuter
- la méthode de travail
- les outils de travail

Trois réactions sont possibles de la part de votre employeur :

- L'employeur accepte votre demande et procède à l'achat. Bravo! Vous voilà maintenant équipé avec une aide qui vous permettra de fonctionner au travail avec un minimum d'obstacles.
- L'employeur pourrait vous proposer des alternatives aux aides techniques demandées. C'est quand même un bon signe! Vous pourrez alors entamer un dialogue et examiner ce qui est proposé. Il est important que l'alternative proposée réponde à vos besoins.

IL SE PEUT QUE VOUS N'AYEZ PAS BESOIN D'ASA

- vos aides auditives peuvent-elles être ajustées différemment et ainsi être plus performantes?
- connaissez-vous toutes les fonctions de vos aides auditives? Certaines pourraient faire une bonne différence
- d'autres types d'adaptation peuvent peut-être aider (ex. : parfois, disposer autrement le mobilier peut faire une belle différence)
- pouvez-vous développer de meilleures habiletés en lecture labiale ou développer une meilleure utilisation des stratégies de communication?
- Consulter un ou une audiologiste pour l'adaptation du poste de travail est assurément la première chose à faire pour obtenir ce qui répond le mieux à vos besoins.

- L'employeur pourrait refuser votre demande. ☹ Si cette situation se produit, vous aurez à décider comment répondre. Demandez les motifs du refus. Apportez des précisions ou de la nouvelle information si vous jugez qu'il y a une ouverture d'esprit. Il est aussi possible d'entamer un recours. C'est plus facile à faire si votre poste est syndiqué et que vous avez l'appui de votre syndicat. Dans de tels cas, le recours usuel est un grief invoquant une pratique discriminatoire (le refus d'une mesure d'adaptation). Vous pourrez aussi déposer une plainte auprès de la Commission des droits de la personne. Vous devriez évaluer le pour et le contre des recours possibles. Cette décision vous appartient. Mais rappelez-vous qu'il existe peut-être d'autres sources de financement telles que décrites [au paragraphe 7](#).

9. Exemples d'aides de suppléance à l'audition pour les personnes sourdes et malentendantes dans leur milieu de travail

Pour les besoins de ce document, nous allons considérer seulement les aides de suppléance à l'audition (ASA), **non payées par la RAMQ**, qui sont pertinentes en milieu de travail. Notre liste ne comprend pas toutes les ASA, seulement celles qui peuvent être utiles pour les travailleurs. De plus, sachez que la Régie rembourse certains systèmes MF, mais uniquement pour les enfants âgés de moins de six ans, les personnes poursuivant des études post-secondaires ou celles ayant un handicap visuel au sens de la Loi. Ce sont les commissions scolaires qui fournissent un système MF aux étudiants des niveaux primaire et secondaire.

Note : pour les [ASA payées par la RAMQ](#), tels un amplificateur téléphonique, un détecteur de sonneries de porte ou de téléphone, un réveille-matin adapté ou un détecteur de fumée, [consultez cette page à titre d'exemple](#). De plus, un guide portant entre autres sur ces ASA sera publié prochainement par Audition Québec. Les ASA payées par la RAMQ sont destinées à un usage personnel et non professionnel (au domicile, dans les loisirs, etc.). Votre employeur ne peut donc pas vous obliger à apporter au travail une ASA que vous auriez obtenue pour la maison.

À noter que les tableaux ci-dessous ont été conçus à partir des expériences personnelles et des connaissances des deux auteurs de ce guide, toutes deux malentendantes et appareillées. Nous demeurons disposées à enrichir cette liste selon les commentaires reçus et l'avancement de la technologie.

| SITUATION | AIDE(S) SUGGÉRÉE(S) CLIQUEZ SUR L'IMAGE OU LE NOM POUR PLUS DE DÉTAILS |
|---|--|
| <p>J'utilise un téléphone cellulaire pour le bureau ou sur la route.</p> <p>*Voir la note à la fin de ces tableaux</p> |  <p>Appareil de communication en mode mains libres (streamer)</p> <p>Roger Pen + récepteur</p> <p>OU</p> <p>Roger Select + récepteur</p> |
| <p>Je travaille beaucoup au téléphone, à mon bureau, avec une ligne fixe non compatible en mode Bluetooth.</p> <p>On peut utiliser un fil branché aux prises audio.</p> |  <p>Appareil de communication en mode mains libres (streamer)</p> <p>PLUS</p> <p>Interface décrite au point 9.1b</p> |
| <p>Je dois écouter des documents audio et vidéo sur mon ordinateur.</p> <p>Si le mode Bluetooth n'est pas disponible, on peut utiliser un fil branché aux prises audio.</p> |  <p>Appareil de communication en mode mains libres (streamer)</p> |
| | |

| SITUATION | AIDE(S) SUGGÉRÉE(S) CLIQUEZ SUR L'IMAGE OU LE NOM POUR PLUS DE DÉTAILS |
|---|---|
| Je dois assister à des réunions regroupant 6 à 8 personnes et où la lecture labiale est très difficile. | <p data-bbox="607 243 964 275">Roger Select + récepteur</p>  <p data-bbox="1045 527 1370 558">Roger Pen + récepteur</p> <p data-bbox="1045 596 1089 627">OU</p>  <p data-bbox="760 814 1036 877">Roger Touchscreen + récepteur</p>  |
| Je dois assister à des réunions regroupant plus de 8 personnes et où la lecture labiale est très difficile. | <p data-bbox="743 1016 1013 1157">Roger Table Mic (nombre de micros à déterminer) + récepteur</p> <p data-bbox="607 1161 651 1192">OU</p>  <p data-bbox="938 1268 1214 1331">Roger Touchscreen + récepteur</p>  <p data-bbox="607 1556 1382 1654">Note : le Roger Pen + récepteur et le Roger Select + récepteur peuvent aussi être utilisés, mais la portée est moindre.</p> |

| SITUATION | AIDE(S) SUGGÉRÉE(S) CLIQUEZ SUR L'IMAGE OU LE NOM POUR PLUS DE DÉTAILS |
|--|--|
| <p>Je dois participer à des conférences téléphoniques où il m'est impossible de lire sur les lèvres de mon ou mes interlocuteur(s).</p> | <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">  <p>Appareil de communication en mode mains libres (streamer)</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p>OU</p>  <p>Roger Pen + récepteur</p> </div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center; margin-top: 20px;"> <div style="text-align: center;"> <p>OU</p>  <p>Roger Select + récepteur</p> </div> <div style="text-align: center;">  </div> </div> <p>Note : Le Roger Touchscreen + récepteur ou le Roger Table Mic + récepteur peuvent aussi être utilisés.</p> |
| <p>Je dois souvent rencontrer des gens dans un contexte de repas d'affaires, dans un environnement très bruyant.</p> <p>OU</p> <p>Je dois souvent assister à des conférences.</p> <p>OU</p> <p>Je dois assister à des formations dans un environnement où le formateur est à l'avant de la classe et où il y a beaucoup d'interaction avec les participants.</p> | <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">  <p>Roger Clip-On Mic + récepteur</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>Roger Pen + récepteur</p> </div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center; margin-top: 20px;"> <div style="text-align: center;">  <p>Roger Pen + récepteur</p> </div> <div style="text-align: center;">  </div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center; margin-top: 20px;"> <div style="text-align: center;"> <p>OU</p>  <p>Appareil de communication en mode mains libres (streamer)</p> <p>PLUS</p> <p>Microphone Bluetooth</p> </div> <div style="text-align: center;">  </div> </div> <p>Note : Le Roger Select + récepteur ou le Roger Touchscreen + récepteur peuvent aussi être utilisés.</p> |

| SITUATION | AIDE(S) SUGGÉRÉE(S) CLIQUEZ SUR L'IMAGE OU LE NOM POUR PLUS DE DÉTAILS |
|---|---|
| <p>Je dois donner des formations et pouvoir bien entendre les questions et les commentaires des participants.</p> | <div style="display: flex; flex-direction: column; align-items: center;"> <div style="display: flex; justify-content: space-around; width: 100%;"> <div style="text-align: center;">  Roger Clip-On Mic + récepteur </div> <div style="text-align: center;">  Roger Pen + récepteur </div> </div> <p style="margin: 10px 0;">ET</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; width: 100%;"> <div style="text-align: center;">  Roger Pen + récepteur </div> <div style="text-align: center;">  Roger Pen + récepteur </div> </div> <p style="margin: 10px 0;">OU</p> <div style="display: flex; justify-content: center; align-items: center;">  <div style="margin-left: 20px;"> Roger Touchscreen + récepteur </div> </div> <p style="margin-top: 20px;">Note : Le Roger Select + récepteur ou le Roger Table Mic + récepteur peuvent aussi être utilisés.</p> </div> |
| <p>Je travaille dans une situation où je dois interagir avec une personne mais je ne peux pas utiliser la lecture labiale (ex. : une aide-soignante qui doit pousser un patient en fauteuil roulant, un conducteur qui doit interagir avec son passager).</p> | <div style="display: flex; flex-direction: column; align-items: center;"> <div style="display: flex; justify-content: space-around; width: 100%;"> <div style="text-align: center;">  Roger Clip-On Mic + récepteur </div> <div style="text-align: center;">  Roger Pen + récepteur </div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; width: 100%; margin-top: 20px;"> <div style="text-align: center;">  Roger Pen + récepteur </div> <div style="text-align: center;"> <p>OU</p>  Appareil de communication en mode mains libres (streamer) </div> <div style="text-align: center;"> <p>PLUS</p>  Microphone Bluetooth </div> </div> <p style="margin-top: 20px;">Note : Le Roger Touchscreen + récepteur ou le Roger Select + récepteur peuvent aussi être utilisés.</p> </div> |

Note par rapport aux aides de connectivité pour téléphone cellulaire :

Un appareil de communication en mode mains libres (streamer) n'est pas toujours nécessaire pour faire des appels téléphoniques, dépendamment de la technologie qui se trouve dans vos appareils auditifs. La tendance parmi les compagnies de prothèses auditives est d'établir un lien direct entre les prothèses et le téléphone. Ainsi, les nouvelles prothèses auditives de plusieurs marques ont maintenant une technologie de connectivité directe avec les téléphones cellulaires, par Bluetooth. Cela signifie que lorsqu'un appel téléphonique est reçu, le son est transmis directement aux prothèses, sans avoir besoin d'un streamer. Dépendamment de la compagnie, les prothèses peuvent être directement connectées avec les cellulaires iPhone seulement, ou avec cellulaires iPhone et Android. Pour les prothèses compatibles avec iPhone seulement, un appareil de communication en mode mains libres (streamer) est tout de même nécessaire pour les utilisateurs de téléphone Android.

9.1 Description des aides et prix approximatifs

À noter que nous n'aborderons pas ici les boucles à induction magnétique qui fonctionnent sur le mode « bobine téléphonique » d'un appareil auditif.

La technologie évolue à vitesse grand V, et en milieu de travail, vous êtes en droit de vous attendre à utiliser les plus récentes innovations.

Notez bien : Tous les prix dans les paragraphes suivants sont soit les prix de liste du manufacturier (donc souvent plus chers que dans la réalité), soit des prix dénichés sur certains sites internet (boutiques en ligne, la plupart du temps aux États-Unis ou en Europe). **Ils sont donnés à titre indicatif seulement** (certaines aides techniques sont aussi couverts par la RAMQ)

9.1a Appareil de communication en mode mains libres (streamer)

Que ce soit pour un appareil auditif ou un implant cochléaire, tous les fabricants proposent un appareil de communication en mode mains libres (appelé *streamer* en anglais), qui se

porte généralement comme un collier autour du cou. Le *streamer* permet de transmettre directement dans vos appareils les sons provenant d'un téléphone intelligent, d'une tablette ou d'un téléviseur via Bluetooth (mains libres). La plupart permettent aussi la connexion du récepteur de système MF ou Roger.

Du côté des **appareils auditifs**, voici les liens vers les appareils de communication en mode mains libres des principaux fabricants disponibles au Québec :

Cliquez sur le nom ou l'image pour accéder au site web du fabricant



[ComPilot](#), de Phonak
(375 \$ à 500 \$)



[Streamer Pro](#), de Oticon
(375 \$ à 550 \$)



[Com-Dex](#), de Widex
(330 \$ à 430 \$)



[UDirect 3](#), de Unitron
(300 \$ à 450 \$)

[EasyTek](#), de Signia
(320\$ à 400\$)



[UStream](#), de Unitron
(400\$ à 500\$)



[StreamLine Mic](#), de Signia
(300\$ à 350\$)

Trois grandes compagnies se partagent le marché des **implants cochléaires** pour le mode de communication en mains libres (Bluetooth) :

Cliquez sur le nom ou l'image pour accéder au site web du fabricant



Advanced Bionics utilise le [ComPilot](#), de Phonak (375 \$ à 500 \$). Le Roger Pen fonctionne sans avoir besoin d'un streamer (voir plus bas), mais ça exige [un récepteur](#).

Cochlear n'a pas de streamer comme tel. Il utilise les [dispositifs True Wireless](#).

Pour le téléphone, il faut être connecté au [Phone clip](#). (400 \$ à 500 \$ environ)



Med-El utilise un collier Bluetooth appelé Artone 3 MAX (selon les modèles de processeurs) ([page en anglais seulement](#))

Autres options de Medel

9.1b Si votre téléphone n'a pas le mode Bluetooth

Si votre téléphone n'a pas le mode Bluetooth (par exemple une ligne fixe de téléphone de bureau), il est possible d'utiliser votre appareil de communication en ajoutant une interface.

À titre d'exemple :

Cliquez sur le nom ou l'image pour accéder au site web du fabricant



[Le MDA220](#) (environ 150 \$) qui permet de connecter le [ComPilot](#) (ou autre appareil de communication mains libres) à votre téléphone de bureau, lorsqu'il est utilisé conjointement avec [l'adaptateur Bluetooth SSP 2714-01](#) – [Aussi sur Amazon](#)

[Accessoires optionnels](#) pour le MDA220 :

1. [Bloc d'alimentation](#) pour un plus grand apport en courant et une plus grande stabilité.



2. [Levier pour le combiné HL10](#) Peut être utile pour ceux qui utilisent souvent le téléphone au travail. Le levier décroche le combiné pour vous lorsque vous voulez faire ou prendre un appel, ce qui simplifie le processus. Pour utiliser ce levier, le bloc d'alimentation est aussi nécessaire.



[L'adaptateur téléphonique ConnectLine](#) de Oticon (environ 200 \$)



Pour un système sans-fil déjà mis en place, par exemple un système Roger, ou le Mini Mic II, on peut ajouter une interface téléphonique (phone call recorder) entre le combiné et le boîtier du téléphone (environ 40 \$).

9.1c Les microphones sans fil (anciennement les systèmes MF)

Lorsqu'il s'agit de transmettre la voix d'un interlocuteur en milieu bruyant ou encore d'un conférencier sans interférence et sans fil, la plupart des

intervenants en santé auditive s'entendent pour dire que [la technologie Roger, de Phonak](#), trône en haut de la liste des ASA. Le son clair et précis que les différents outils envoient à l'appareil auditif ou l'implant cochléaire est vraiment incomparable.

Ce qui est encore plus intéressant, c'est que cette gamme d'outils est compatible avec chaque compagnie d'appareils auditifs ou d'implants cochléaires, moyennant l'ajout d'un adaptateur particulier à chaque modèle. Certains de ces outils sont aussi très polyvalents (téléphone, télé ou audio d'ordinateur, interlocuteur ou conférencier à distance).

Le bémol : ils sont particulièrement dispendieux, d'où l'importance d'aller chercher du financement auprès de votre employeur et de d'autres sources (voir point 9.4).

Voici la liste des principaux microphones (**cliquez sur le nom pour accéder à la fiche descriptive du fabricant**)

LA GAMME PHONAK (SOURCE : www.phonak.com – SOLUTIONS POUR LE TRAVAIL)

[Le document PDF « Roger au Travail », de Phonak](#)

Le Roger Pen

(prix approximatif : 1500 \$)

[Données techniques](#)



Le **Roger Pen** trône bien haut au sommet des ASA grâce à ses performances et à sa polyvalence. Il réduit le bruit de fond gênant et transfère le son clair de la voix que vous voulez entendre directement à vos aides auditives.

Le Roger Pen peut être :

- placé au centre d'une table de réunion et envoyer clairement la voix de tous les participants directement dans vos appareils.
- porté au cou par un conférencier situé à une trentaine de pieds (une dizaine de mètres) de vous et vous entendrez clairement.
- branché à un appareil pour conférences téléphoniques et vous permettre d'entendre sans interférence la personne à l'autre bout du fil.
- tenu par vous comme si vous interviewiez quelqu'un dans un groupe où plusieurs personnes parlent en même temps, vous permettant de mettre uniquement la voix de votre interlocuteur à l'avant-plan.
- branché dans votre ordinateur ou tablette pour bien entendre une vidéoconférence, par exemple.
- connecté directement à votre téléphone cellulaire via Bluetooth.
- branché directement à votre téléphone de bureau via une interface Bluetooth (voir paragraphe 9.1b).



Le Easy Pen

(prix approximatif : 1300 \$)

Le **Easy Pen** a les mêmes caractéristiques que le Roger Pen, à l'exception de la connectivité Bluetooth. De plus, sur un **Roger Pen**,

vous pouvez contrôler manuellement le mode de réception audio (table de réunion, mode entrevue, ou porté par un conférencier), chose que vous ne pouvez pas faire avec un **Easy Pen**.

La faible différence de prix nous incite à vous suggérer d'y aller avec le Roger Pen, plus polyvalent. Par contre, le **Easy Pen** sera plus facile à utiliser pour certaines personnes.



Le Roger Select

(prix approximatif : 1650\$) [Données techniques](#)

Le **Roger Select** est l'ajout le plus récent à la gamme de produits Roger. C'est un outil très polyvalent, qui peut être porté par un locuteur qui se trouve à une distance de 10 mètres ou moins, ou placé au centre d'une table lors d'une conversation de groupe.



Lorsqu'il est au centre d'une table, il détecte automatiquement qui est en train de parler et dirige son microphone vers cette personne pour acheminer ses paroles à vos appareils auditifs. Cette technologie facilite l'écoute de la parole en présence de bruit de fond.



Si plusieurs personnes parlent en même temps autour de la table, il est aussi possible de sélectionner manuellement celles qu'on veut le mieux entendre, en choisissant une ou plusieurs des 6 directions sur le dessus du Roger Select.

Le Roger Select a des fonctions très similaires au Roger Pen, c'est-à-dire qu'il permet aussi de passer des appels en se connectant par Bluetooth à votre téléphone cellulaire, et il peut être branché à un ordinateur ou une tablette, pour transmettre le son à vos appareils auditifs.

Le Roger Table Mic

(prix approximatif : 1500 \$ - 2500\$ chaque)

Le **Roger Table Mic** peut être placé sur une table de réunion pour transmettre directement la parole dans vos aides auditives. Chaque microphone a une portée de 66 pieds (20 mètres). Pour les grandes réunions, il est possible de connecter plusieurs Roger Table Mic afin que chaque participant reçoive le signal distinctement.



La nouvelle génération (Roger Table Mic II) de microphones utilise la même technologie que le Roger Select pour déterminer d'où provient la parole

À moins de participer souvent à des réunions regroupant un très grand nombre de personnes, nous croyons encore une fois que le **Roger Pen** ou le **Roger Select** est un meilleur achat.



Le Clip-On Mic

(prix approximatif : 800 \$ à 1000 \$)

Le microphone Clip-On, qui doit nécessairement être porté à quelques centimètres de la bouche de l'interlocuteur, est parfait dans des situations de personne à personne sur une longue période de temps, par exemple lors d'un dîner d'affaires dans un restaurant bruyant (connaissez-vous des restaurants qui ne sont pas bruyants? ☺). Il peut aussi être porté très discrètement par un conférencier, dont vous entendrez alors les paroles clairement même à une distance de 10 à 20 mètres (une trentaine de pieds).

Il n'a pas de connectivité Bluetooth.



[Le Roger Touchscreen Mic](#)

Prix de liste : 2000 \$

Le microphone **Touchscreen** s'apparente beaucoup au [Easy Pen](#). Il est surtout utilisé par des enseignants qui ont des élèves porteurs d'implants ou d'appareils auditifs, et qui peuvent donc mieux entendre à distance lorsque le professeur porte le micro au cou avec une lanière. Il peut aussi être déposé sur la table au moment des travaux en équipe pour que l'élève puisse mieux entendre ses camarades. Il peut également être pointé vers un seul interlocuteur.

L'avantage pour l'enseignant est que ce microphone peut être relié à plusieurs utilisateurs, et qu'il a un écran tactile permettant de mieux contrôler les fonctions.

Il peut assurément être utile en milieu de travail, particulièrement lors de formations.



[Le Phonak Remote Mic](#)

Prix de liste : 300 \$

Le **Phonak RemoteMic** est une solution économique puisqu'il envoie le signal au [ComPilot](#), qui lui le relaie à vos aides auditives. Vous n'avez donc pas besoin

d'un autre récepteur spécial, contrairement au [Clip-on Mic](#).

Il est particulièrement utile pour les conversations à deux ou pour entendre un orateur à distance.

Il n'a pas de connectivité Bluetooth, mais celle-ci sera fournie par le [ComPilot](#).

LES MICROPHONES BLUETOOTH

Des microphones sans fil fabriqués par d'autres compagnies sont également disponibles. Leur qualité sonore et leur portée sont toutefois moindres que pour les systèmes MF ou Roger, mais ils peuvent répondre à certains besoins :

Cliquez sur le nom ou l'image pour accéder au site web du fabricant



[Microphone ConnectLine](#), de Oticon
(pour appareil auditif)
300 \$ à 400 \$ environ.
Il se connecte au [Streamer Pro](#)



[Microphone ConnectClip](#), de Oticon
(pour appareil auditif)
300 \$ à 400 \$ environ.

[StreamLine Mic](#), de Signia
(pour appareil auditif)
300 \$ à 350 \$



[UMic](#), de Unitron
(pour appareil auditif)
250 \$ à 300 \$
Il se connecte au UDirect3 ou au UStream (streamer sans fil).

[Le mini-microphone](#),
de Cochlear
(pour implant cochléaire)
300 \$ à 400 \$



9.1d Les récepteurs

Les microphones que nous venons d'énumérer sont des « émetteurs ». Vous aurez aussi besoin d'un récepteur pour transmettre le son directement dans vos appareils ou dans votre (vos) implant(s) cochléaire(s). Il y en a trois types :

Les récepteurs Roger

➤ 1. Récepteur intégré au design



Certains appareils auditifs de marque Phonak ont un récepteur intégré, ce qui rend le look visuel plus harmonieux. Croyez-le ou non, ces petits bidules coûtent de 1000 \$ à 1300 \$ chacun!



Même chose pour les implants cochléaires Naída, de [Advanced Bionics](#), qui utilisent le [Roger 17](#), illustré à droite (prix de liste à 2000 \$).



Dans le cas du **Nucleus 5 et 6** de [Cochlear](#) (à gauche), le prix de liste du récepteur [Roger 14](#) est de 2000 \$.

Le **Nucleus 7** de Cochlear (au centre) utilise le [Roger 20](#).

Le récepteur [Roger 21](#) est compatible avec le processeur **Sonnet** de [Med-El](#) (à droite).

Avant d'acheter une ASA, demandez d'en faire l'essai pendant une période assez longue. Ce sont des appareils coûteux, et vous réaliserez peut-être que ce n'est pas pour vous, peu importe la raison.

➤ 2. Récepteur Roger universel miniature (Roger X)



Roger X est un récepteur Roger universel miniature, compatible avec presque toutes les aides auditives et les implants cochléaires, en ajoutant un adaptateur appelé « sabot ». (1000 à 1300 \$)



Si un sabot n'est pas disponible, il est aussi possible de brancher le Roger X au ComPilot (ou au Mini Microphone 2+, dans le cas du Nucleus 7).



Ci-contre, l'utilisation d'un Roger X avec un Nucleus de Cochlear et un sabot appelé *Euro Adaptor*.

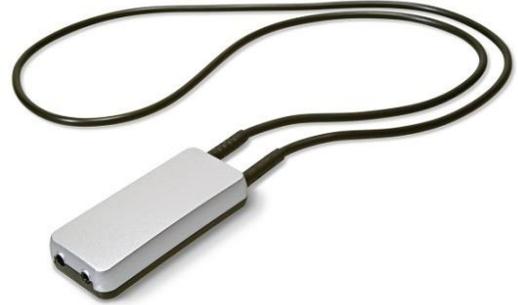
| Processeur audio | | |
|--------------------------------|---------------------|--------------------------------|
| MED-EL SONNET | MED-EL RONDO | MED-EL OPUS 2 |
| | | |
| Compartiment pile FM + Roger X | Mini pile + Roger X | Compartiment pile FM + Roger X |
| Récepteur + Adaptateur | | |

Tel qu'illustré ci-haut, [Med-EI](#) fonctionne aussi avec un adaptateur prêt à recevoir le **Roger X**, selon le modèle de processeur.

([Ce document PDF de Phonak](#) résume les différentes options pour connecter un récepteur Roger aux différents processeurs d'implant cochléaire.)

➤ 3. [Roger MyLink](#)

Le **Roger MyLink** est un récepteur universel avec collier inductif, compatible avec toute aide auditive ou tout implant cochléaire doté d'une fonction T-Coil. C'est la solution la plus économique (750 \$ à 900 \$), même si le son n'est pas aussi clair.



Il existe un [outil en ligne](#) qui permet de déterminer la configuration nécessaire du récepteur en fonction du microphone utilisé et de l'aide auditive ou l'implant cochléaire.

Aussi, vous trouverez aux pages 2 et 3 de ce document la [liste des récepteurs \(intégrés ou universel\) qu'il est possible d'utiliser selon le modèle d'appareil auditif Phonak ou d'implant cochléaire](#).

*Attention : Il existe deux types de récepteurs Roger : 02 et 03. Si vous utilisez comme microphone le Roger Touchscreen Mic, assurez-vous d'avoir un récepteur 02, qui est compatible avec tous les microphones Roger. Les récepteurs 03 sont compatibles avec tous les microphones Roger présentés dans ce guide, à l'exception du Roger Touchscreen Mic.

9.1e Autres outils

Naída Link, de Phonak

([Documentation en anglais seulement](#)) (1500 \$)

[Manuel d'instruction en français](#)



À droite, l'appareil auditif Naída Link, à gauche le processeur d'implant cochléaire Naída Q90

Le **Naída Link** est un appareil auditif qui fonctionne en mode bimodal avec un implant cochléaire **Naída Q90**, de Advanced Bionics. Nous n'entrerons pas dans les détails ici pour le moment, mais si vous portez un appareil auditif dans une oreille et un implant cochléaire AB dans l'autre, vous auriez avantage à obtenir ce modèle pour votre travail. Une synchronisation et un échange d'information se fait entre l'appareil auditif et l'implant cochléaire. Pour le moment le Naída Link n'est pas couvert pas la RAMQ.

La compagnie Cochlear a un partenariat similaire avec la compagnie de prothèses auditives **ReSound**. Plusieurs de leurs prothèses peuvent être portées en mode bimodal avec le processeur d'implant cochléaire **Nucleus 7**. Ces appareils auditifs ne sont toujours pas couverts par la RAMQ. Pour en connaître davantage, consultez le [site web de Cochlear](#).

9.2 Où obtenir ces ASA?

Tel qu'indiqué au [paragraphe 8.1](#), communiquez d'abord avec le programme de réadaptation en déficience auditive de votre [Centre intégré de santé et de services sociaux \(CISSS\)](#).

Les audiologistes qui travaillent dans ces programmes sont en contact avec les distributeurs d'aides de suppléance à l'audition (ASA). Dans certains cas, l'audiologiste commandera des soumissions pour obtenir le meilleur prix, dans d'autres cas, on vous remettra une liste de distributeurs et vous devrez vous-même « magasiner ». Le bémol, c'est que le processus peut être long.

Une autre source possible pour dénicher un distributeur d'ASA est de consulter cette [liste de la RAMQ](#). Elle recense uniquement les distributeurs accrédités d'aides techniques qui sont [remboursables par la Régie](#) (amplificateur téléphonique, détecteur de sonneries de porte ou de téléphone, détecteur de fumée, etc.), mais la plupart des distributeurs peuvent également vous aider pour acheter une ASA comme celles que l'on retrouve dans nos tableaux précédents (Roger Pen, etc.).

Il est aussi possible de vous présenter directement dans une clinique d'audioprothésiste ([vous trouverez une liste ici](#) et [une autre ici](#)). Ce sera sans doute plus rapide, mais il est possible que l'audioprothésiste soit moins familier avec les ASA, et le prix est souvent plus élevé.

Finalement, il est également possible de trouver des distributeurs au Canada et aux États-Unis qui offrent d'acheter en ligne sur leur site internet et qui livrent à domicile.

9.3 Applications pour téléphones cellulaires et ordinateurs

Plusieurs applications pour téléphones cellulaires ou ordinateurs peuvent être utilisées en complémentarité avec les aides de connectivité en milieu de travail. En voici quelques-unes, qui visent à faciliter la communication, soit en permettant de voir la personne avec qui on communique, soit en offrant du sous-titrage en direct de ce qui est dit.

Applications pour appels vidéo

[Skype](#), [FaceTime](#), [Facebook Messenger](#), [Glide](#), [What's App](#).



Les applications gratuites [Skype](#) (disponible sur tous les ordinateurs, tablettes ou téléphones intelligents) et [FaceTime](#) (disponible sur tous les produits Apple) sont une solution de rechange intéressante aux appels téléphoniques traditionnels. Ils permettent de faire un appel tout en voyant le visage, les lèvres et les gestes de l'interlocuteur.



L'accès aux indices non verbaux aide grandement à comprendre le message transmis.



Les applications [Facebook Messenger](#), [Glide](#) et [WhatsApp](#), surtout utilisés sur les téléphones cellulaires, permettent aussi de faire des appels vidéo. Il est possible de tenir des conversations un-à-un, ou à plusieurs. Ces applications permettent également d'envoyer des vidéos que le destinataire pourra



regarder plus tard, s'il n'est pas disponible au moment de l'envoi. Cela pourrait être une bonne solution de rechange aux messages téléphoniques laissés sur les boîtes vocales.



Applications de sous-titrage en direct

Les quatre applications pour téléphone ci-dessous ont comme fonction de transcrire à l'écrit les paroles d'un (ou de plusieurs) locuteurs. Elles nécessitent une connexion Internet et sont disponibles en plusieurs langues, incluant le français. Toutefois, elles ont été développées en se fiant à l'accent français de la France, et non du Québec. L'exactitude de la transcription est donc optimisée lorsque le locuteur adopte un accent plus neutre, et parle de manière claire et pas trop rapidement. Les résultats vont aussi être meilleurs lorsque le locuteur est proche du téléphone et dans un endroit relativement silencieux.

Sous-titrage des appels téléphoniques : Rogervoice et Phonak My-Call-to-Text



Lors d'un appel téléphonique, l'application [Rogervoice](#) retranscrit à l'écrit les paroles de la personne avec qui on communique, pour permettre de suivre la conversation avec plus de facilité. Lorsque la personne que vous appelez ou qui vous appelle a téléchargé l'application aussi, l'utilisation du service est gratuite et illimitée. À chaque mois, vous avez aussi droit à 1h de transcription gratuite pour des appels entrant ou sortant, lorsque la personne que vous contactez n'a pas l'application. Si vous utilisez l'application plus souvent, des forfaits mensuels d'environ 9 \$ ou 45 \$ sont disponibles, selon l'utilisation que vous voulez en faire.

Phonak a aussi une application qui offre un service similaire, [myCall-to-Text](#). Cette application peut être utilisée par tous, peu importe si vous portez des prothèses de la marque Phonak ou pas. Encore une fois, le service est gratuit lorsque la personne avec qui on communique a aussi téléchargé l'application, sinon des frais mensuels s'appliquent.



Sous-titrage en direct d'une conversation: Live Transcribe et Ava

L'application gratuite [Live Transcribe](#), développée par Google avec l'aide de l'Université Gallaudet, est disponible seulement pour les téléphones Android pour l'instant. L'interface est facile à utiliser : il suffit d'ouvrir l'application et de placer le téléphone à proximité de la personne avec qui on parle pour voir ses paroles apparaître à l'écran. Si vous communiquez régulièrement en deux langues, il est possible de déterminer une langue primaire et une langue secondaire, et d'alterner rapidement entre les deux langues au besoin.



L'application [Ava](#), disponible pour téléphones iPhone et Android, retranscrit aussi en direct ce qui est dit lors d'une conversation. Les utilisateurs d'Ava ont droit à 5 heures de transcription gratuite par mois. Un accès illimité au service coûte environ 40 \$ par mois. Lorsqu'une conversation implique plusieurs personnes, par exemple lors d'une réunion, on peut inviter tous ceux assis autour de la table à télécharger l'application et à se joindre à une même conversation Ava avec leur téléphone. On verra alors qui parle à quel moment, et il ne sera pas nécessaire de tendre son propre téléphone vers chaque personne qui prend la parole. Il est aussi possible de connecter un microphone Bluetooth à l'application si le locuteur se trouve à distance. Cette application permet également de sauvegarder les conversations retranscrites, pour consultation ultérieure.



Plateformes de téléconférences

Cette section sera mise à jour un peu plus tard, particulièrement en ces temps de pandémie de Covid-19 où plusieurs personnes doivent faire du télétravail en assistant à des réunions par vidéoconférences. Nous sommes à la recherche de solutions, car pour l'instant, le sous-titrage en direct en français de façon intelligible n'est pas encore totalement au point. Voici quand même quelques pistes :



Zoom

De plus en plus utilisée, [la plate-forme Zoom](#) est un outil intéressant. Une option de sous-titrage de webinaire est offerte (il y a des coûts), mais pas pour une vidéoconférence (du moins pas à notre connaissance).

Pour les autres plateformes, nous vous recommandons [cet excellent tour d'horizon](#) préparé par Radio-Canada.

REMERCIEMENTS :

Dany Lasablonnière, vice-président, [Oreille bionique](#)

L'équipe du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais

[Centre régional de réadaptation La RessourSe](#) :

- **Christine Poirier**, coordonnatrice clinique, programme RIA (réadaptation et intégration en déficience auditive)
- **Amélie Wilkey**, audiologiste, programme RIA
- **Annie Bourque**, audiologiste

Ronald Choquette, docteur en audiologie, professeur à l'Université de Montréal et membre du C.A. d'Audition Québec

Gilbert Poitras, réviseur

Erica Jaarsma, étudiante en audiologie (révision du guide en 2019)

Audition Québec
mieux se comprendre